ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

BTA

Question écrite n° 77380

Texte de la question

M. Daniel Poulou souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la préparation de la rentrée 2006 dans les lycées agricoles. Les lycées agricoles viennent de recevoir le document de préparation de la rentrée 2006. Les instructions aux services régionaux stipulent la transformation du BTA gestion de la faune sauvage en bac pro « gestion des espaces et gestion des espèces ». Deux spécialités distinctes sont envisagées. Le document précise que la spécialité concernant la faune sauvage devra se limiter aux établissements qui offrent aujourd'hui le BTA GFS, ce qui est notamment le cas du lycée agricole de Saint-Pée-sur-Nivelle, de la sixième circonscription des Pyrénées-Atlantiques. Á partir de ces écrits, la gestion de la faune sauvage fait partie des formations dites sensibles et dont la gestion relève du national et non pas du régional. Dans cette lecture, il souhaite qu'il lui précise, d'une part, son intention de reconduction pour 2006 du texte relatif à la gestion de la faune sauvage et, d'autre part, que les filières spécialisées dans ce domaine ne soient accordées qu'aux seuls établissements qui présentent cette option aujourd'hui.

Texte de la réponse

La transformation du brevet de technicien agricole (BTA) « gestion de la faune sauvage » en baccalauréat professionnel n'est pas programmée actuellement. Le lycée agricole privé Saint-Christophe de Saint-Pée-sur-Nivelle (Pyrénées-Atlantiques) conserve donc la filière BTA « gestion de la faune sauvage » à la rentrée 2006. Dans ce contexte, au regard du marché de l'emploi dans ce secteur et à de très rares exceptions près, il ne sera pas donné suite aux demandes d'ouvertures de BTA « gestion de la faune sauvage » à la rentrée 2006.

Données clés

Auteur : M. Daniel Poulou
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 77380
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10252
Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 195